



## Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

À publier immédiatement

### COMMUNIQUÉ

#### **Une coalition d'écologistes s'oppose à l'agrandissement du lieu d'enfouissement d'une multinationale américaine à Magog**

**Montréal, le 19 juin 2007** - Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), qui regroupe 89 organismes environnementaux dont Memprémagog Conservation, a signifié à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement son opposition à l'agrandissement pour les 25 prochaines années du lieu d'enfouissement de Magog, une propriété de la multinationale américaine des ordures, Waste Management Inc.

Le projet subit une forte opposition des autorités politiques de la région estrienne alors que les villes de Magog et Sherbrooke ainsi que la MRC Memphrémagog contestent la venue de ce site sur leur territoire en raison notamment de la proximité des installations du projet avec les lacs Lovering et Memphrémagog qui sont les sources d'approvisionnement en eau potable pour plus de 150 000 personnes. « La démocratisation de la gestion des déchets est un principe fondamental du FCQGED. En ce sens, ce projet ne respecte pas du tout cette orientation alors que les représentants municipaux des citoyens ne veulent pas du site. Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti libéral du Québec en 2003, le gouvernement a autorisé l'agrandissement de neuf sites qui, même dans les cas les plus conspués, avaient au minimum l'appui des villes hôtes; ce serait donc la première fois que Québec va à l'encontre de la volonté politique locale s'il autorise ce dépotoir » a affirmé le directeur général du FCQGED, M. Robert Ménard.

« Qui plus est, s'il y a un réel besoin supplémentaire d'élimination des déchets ultimes dans la région estrienne, les municipalités devraient se regrouper par le biais de régies intermunicipales afin, d'une part, de garantir une plus grande participation des citoyens dans les processus décisionnels par le biais d'assemblées publiques, et d'autre part, de réacheminer les revenus de l'enfouissement, qui dans le cas présent représente 120 millions de dollars, aux mesures de récupération prévues dans les plans municipaux de gestion de matières résiduelles plutôt que dans les poches d'actionnaires américains d'une corporation qui a un chiffre d'affaires de près de 11,5 milliards de dollars », a ajouté M. Robert Ménard, en signalant que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, en Estrie, est un exemple à suivre en ce sens qu'elle oblige par contrat ses clients à respecter les objectifs de récupération de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* pour pouvoir enfouir leurs déchets sur son site.

- 30 -

Source : M. Robert Ménard, directeur général  
(514) 396-2686  
[info@fcqged.org](mailto:info@fcqged.org)